

## Postulat

### Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine, généralement en parcelles ou bacs de terre partagés ou en jardins collectifs, est en plein essor dans les villes suisses comme à l'échelle internationale. Nombre de villes en Europe, au Canada ou encore aux Etats-Unis la soutiennent activement, car elle est reconnue pour renforcer le lien social au sein d'un quartier, pour favoriser une ré-appropriation de l'espace urbain et pour sensibiliser les habitants (notamment les jeunes) aux enjeux de la production alimentaire durable, équilibrée et locale. Le Préavis 2011/4 concernant les jardins familiaux et potagers soulignait aussi l'importance de cette dimension dans son préambule. En ce sens, l'agriculture urbaine doit être envisagée pour ces vertus écologiques et sociales et non pas sous l'angle de la rentabilité et de la production intensive.

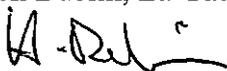
La Ville de Lausanne compte à son actif plusieurs réalisations en ce sens, telle l'ouverture de plantages dans les quartiers ces dernières années (Préavis 2011/4). Néanmoins, tant le foisonnement d'expériences menées dans d'autres villes que les listes d'attente souvent très longues pour accéder à un plantage à Lausanne montrent que le soutien à l'agriculture urbaine pourrait être développé avec davantage de vigueur par la Municipalité.

Dès lors, ce postulat propose que la Municipalité étudie l'opportunité de :

- Soutenir et favoriser les initiatives d'agriculture urbaine (par exemple par la mise à disposition de bacs dans certaines rues), à l'exemple de l'expérience menée à la rue du Simplon. Informer les habitants de la possibilité de bénéficier d'un soutien de la Ville pour de telles expériences.
- Proposer des démarches du type « bacs potagers » dans les préaux scolaires, les EMS, les hôpitaux ou toutes autres formes telles évoquées dans le préavis 2011/4.
- Repenser une partie de la manifestation « Lausanne Jardin » dans un sens plus durable, pour que celle-ci donne une place à des projets d'agriculture urbaine qui ne soient pas abandonnés à la fin de la manifestation.
- Donner l'état des lieux des sites possibles et les délais pour des plantages en fonction de la liste qui existait dans le préavis 2011/4. Faire le point de situation des diverses mesures prévues dans le préavis 2011/4 : augmentation de l'offre de surface cultivable, amélioration de l'intégration paysagère et sociale et amélioration de la biodiversité.
- Planifier de manière plus systématique des espaces pour des jardins collectifs dans les nouveaux quartiers ou blocs d'immeubles dont la construction est planifiée par la Ville, ainsi que dans les zones faisant l'objet de réaménagement urbain.
- Etudier les potentialités liées aux bacs sur les toits du parc immobilier de la Ville ou d'immeubles privés qui – si les conditions le permettent – pourraient être mis à disposition d'habitants en vue de démarches potagères, dans le prolongement du préavis 2016/27 concernant la végétalisation des toitures.
- Organiser des cours de permaculture à l'intention des habitants intéressés, par exemple en collaboration avec la ferme de Rovéraz.
- Améliorer la biodiversité en rendant facilement accessibles les graines indigènes « lausannoises » (prairies fleuries, fleurs de foin, etc.)

14 juin 2016,

Hadrien Buclin, La Gauche



Alice Genoud, Les Verts

